



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 27 JUIN 2012

**ARRETE**  
portant interdiction de stationner sur le parking du  
stade Guerucci

N° Départ : 578/2012/66/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 et R.227 du Code de la route,

**Considérant** qu'il convient d'interdire le stationnement sur le parking du stade Guerucci pour faciliter la manifestation « ça vient de la rue ».

arrête

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur le parking du stade Guerucci.

**Article 2 :** Cette interdiction prendra effet le samedi 30 juin 2012 à partir de 08 heures jusqu'à 19 heures. Des panneaux seront mis en place par les services de la police municipale le vendredi 29 juin 2012.

**Article 3 :** La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

**Article 5 :** Pour information et respect des dispositions :

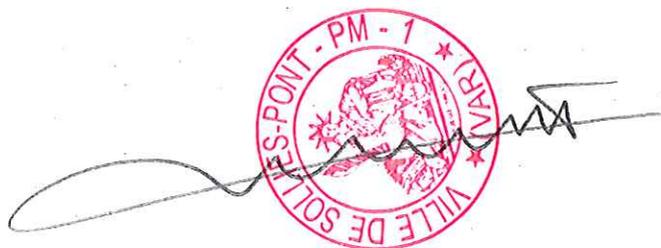
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le



A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT - PM - 1' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff. The signature is a cursive scribble that extends to the right of the stamp.